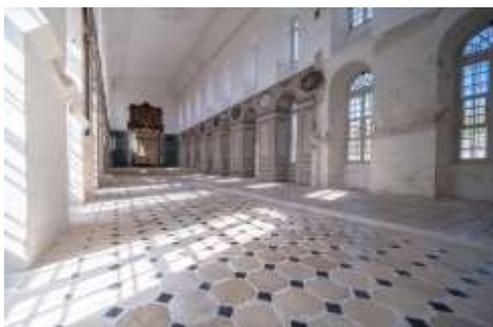


## Appel à résidence

Regards photographiques croisés  
Abbaye de Clairvaux, son territoire, ses habitants

Juin à septembre 2023



### Contexte de la résidence

Témoin des différentes époques qu'il a traversées, le site de Clairvaux reflète les deux mondes qui s'y sont succédé, monastique et carcéral. Il incarne en ce sens tant la richesse architecturale des abbayes cisterciennes que la complexité de l'histoire des prisons françaises, la personnalité de son créateur, Bernard de Clairvaux, mais aussi les personnages illustres qui ont façonné ou participé à sa renommée.

Anticipant la fermeture de la maison centrale, l'État, propriétaire de l'ancienne abbaye de Clairvaux, souhaite une renaissance économique, touristique et culturelle pour ce site, en laissant à des opérateurs (publics ou privés) la possibilité de proposer des projets adaptés. A cet effet, l'Etat a organisé une procédure de publicité et de sélection préalable dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt régi par le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), prolongé par un dialogue avec les opérateurs, et au terme duquel les porteurs de projets retenus seront autorisés à occuper le domaine.

Le site de Clairvaux est constitué d'espaces bâtis et extérieurs dits du Grand-Clairvaux et du Petit-Clairvaux. Ils forment un ensemble situé à l'intérieur d'un mur de clôture, d'une contenance de 320 680 m<sup>2</sup> dont environ 50 000 m<sup>2</sup> d'éléments bâtis comprenant 35 constructions protégées au titre des monuments historiques. Surface totale de 320680 M2 sur le domaine public

Site de visite virtuelle : <https://prezi.com/i/shepchrnv4/site-de-clairvaux/>

## 1- Objectifs de la résidence

Programmé **dans le cadre d'une action de préfiguration avant la mise en œuvre d'un** nouveau programme de développement culturel à rayonnement national pour le site de Clairvaux, le présent appel à résidence a pour vocation de valoriser le redéploiement du site tout en proposant une présence artistique renforcée sur le territoire en 2023.

La résidence de création vise à réaliser un reportage photographique du site de **l'Abbaye de Clairvaux** ainsi que des portraits de habitants et des acteurs du territoire. La proposition pourra intégrer une solution mobile pour aller à la rencontre des **habitants et favoriser l'appropriation du projet**. Par ailleurs, elle **s'inscrira dans une** démarche impliquant les publics, les habitants et les acteurs du territoire de proximité.

La résidence comportera un projet **d'éducation artistique et culturel notamment pendant l'été et au cours du mois de septembre (rencontres, partage d'expériences, ateliers participatifs)**.

Les candidats sont invités à prendre en compte les particularités du site, pour en appréhender les spécificités historiques, patrimoniales, géographiques et territoriales notamment la dimension historique afin de proposer une lecture du site dans sa composante interne (vie du lieu, héritage patrimonial, dimension architecturale) et sa composante externe (représentation, contexte industriel de la vallée).

**L'artiste ou le collectif s'engagent à être présents sur le site pendant un temps long d'au minimum 8 semaines.** La résidence inclura un temps de post production et un **temps de présentiel pour la réalisation d'une restitution** (exposition, publication par exemple) et les temps de médiation. Le/s candidat/s proposera/ont un plan de communication intégrant une communication régulière du projet à destination des publics et des habitants.

**L'appel à résidence s'inscrira dans la programmation de l'été culturel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est et du Ministère de la Culture et bénéficiera de la communication dédiée à cet évènement**

## 2- Temporalité

La résidence **s'écoulera** de juin 2023 à début octobre 2023.

- Mai : une semaine en repérage sur site afin de rencontrer les partenaires du projet et les acteurs du territoire préalablement repérés et d'élaborer le programme de médiation de la résidence (repérage des lieux éventuels de restitution en complément du site principal de Clairvaux)
- Juin à Août : temps de création et mise **en œuvre** des actions de médiation

- Septembre : post-production et restitution de la résidence.

### 3- Critères **d'éligibilité**

La résidence est destinée aux photographes ou reporter photographe ou collectif associant photographes et auteur-rices résidant en France ou en Europe et ayant une actualité de création récente.

### 4- Modalités financières et pratiques

Les lauréats bénéficieront de la mise à disposition de logements pendant toute la durée de la résidence.

**L'artiste ou le collectif** élaborera un budget prévisionnel global incluant les défraiements, les frais de déplacement **du lieu d'habitation de l'artiste au territoire** concerné, les frais de production de la restitution et les dépenses prévisionnelles liées à la communication du projet.

**L'allocation de résidence pour un artiste/ un collectif** est fixé à 15 000 euros et ne pourra pas excéder 30 000 euros en fonction du nombre et du statut des artistes.

### 5- Engagements des équipes

Au cours de la résidence, les équipes seront amenées à présenter leur travail et à **organiser des rencontres avec d'autres publics que ceux impliqués dans le projet**. Une rencontre publique et une conférence de presse seront programmées pour le lancement de la résidence.

### 6- Dossier de candidature

- **Une note d'intention (2 pages A4 maximum)** présentant le projet incluant les actions de médiation envisagées, la présentation spécifique du travail de création, les intentions de restitution **et d'insertion de l'œuvre dans le site** et dans le territoire
- Un portfolio de 25 images maximum incluant un texte de la démarche **artistique et des images des œuvres et des prises de vue d'exposition**.
- **Un CV avec toutes les informations administratives, N°SIRET...**
- Les biographies / CV des intervenants et des liens vidéos vers des travaux de création précédents.
- Une attestation de responsabilité civile
- Un budget prévisionnel détaillé

### 7- Critères de sélection

**La sélection s'effectuera au regard des critères suivants**

- Qualité de la démarche artistique et culturelle
- Originalité du projet
- **Prise en compte de la notion d'in situ et des particularités** du site
- Pertinence de la démarche et capacité à mobiliser les publics locaux
- Capacité à ancrer le projet dans le territoire

## 8- Calendrier

- **Clôture de l'appel à projet** le 30 avril 2023
- **Sélection de l'artiste** mi-mai 2023
- Immersion pour début de la résidence juin
- Fin de la résidence le 7 octobre 2023

La sélection se fera conjointement avec les partenaires : la DRAC Grand Est, l'Association renaissance historique de Clairvaux et les partenaires du projet. Les candidats devront répondre au cahier des charges de cet appel à candidature.

Les résultats seront diffusés le 13 mai 2023.

Le dossier de candidature doit être saisi dans démarches simplifiées au plus tard le 30 avril 2023 à minuit.